



Le Maire de VAL D'IZE

A

Madame la Présidente de
la Commission d'Enquête Publique
SCoT du Pays de VITRE

Val d'Izé le 20 octobre 2026

Madame la Présidente de la Commission d'Enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour la révision du SCOT du Pays de Vitré, je vous livre les observations de la commune de Val d'Izé qui ont conduit son représentant à voter contre le projet d'arrêt du SCOT par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré le 11 février 2026 et à opter pour un avis défavorable lors de la consultation du conseil communautaire de Vitré Communauté le 21 mai 2026.

D'une façon générale nous estimons que l'aménagement du territoire envisagé par le projet de révision prend mal ou insuffisamment en compte les besoins ou intérêts du secteur Nord de Vitré Communauté.

Activités économiques

Le SCOT fait une distinction entre les zones d'activités qualifiées de structurantes ou « autres ».

Dans la prescription 135 le SCOT indique que les entreprises accueillies dans les zones d'activités structurantes, principalement le long de la RN 157, ont un rayonnement intercommunal, régional voire national

La zone d'activités de Val d'Izé est implantée sur 17.6 hectares, à titre de comparaison la ZAE de Plagué à Vitré, reconnue structurante, est d'une superficie de 18 ha).

Notre ZAE comprend des entreprises à vocation intercommunale : Massé motoculture, Métalleries des Portes de Bretagne, Climapac, Bretagne Paysage Elagage, GMA, SG Carrosserie, Bureaux Arcelor, Garage Beaulieu, DSL Ravalement, Clinique Vétérinaire du Cormier...).

A côté de ces entreprises qui emploient moins de 20 salariés, elle abrite :

- L'entreprise Société Izéenne de Menuiserie – Groupe Pasquet (60 salariés sur le site de Val d'Izé), fabricant de menuiseries PVC qui sont distribuées dans toute la France
- L'entreprise Terrium (40 salariés) qui conditionne des principes actifs à visée insecticide ou insectifuge à destination des marchés de plusieurs pays en Europe

- L'entreprise Lebel Agencement (25 salariés) spécialisée dans l'agencement de magasins, bars ou restaurants qui intervient dans tout le grand Ouest et en région parisienne.
- L'entreprise Bilheude (20 salariés) spécialisée en charpente, couverture et ossatures bois qui rayonne dans le département.

Ces entreprises, qui ne sont certes pas implantées le long de la RN157, mais à proximité de l'A84, répondent aux critères énoncés pour qualifier les zones d'activités structurantes,

Je joins en illustration le schéma du SCOT de 2007, établi à une époque où la volonté d'aménager harmonieusement le territoire n'était pas que de façade. C'est d'ailleurs cet état d'esprit qui a permis le développement des entreprises précitées.

La communauté d'agglomération a peut-être voulu montrer cette même volonté en achetant en 2025 plusieurs hectares de terres qui jouxtent la zone d'activités actuelle pour envisager un agrandissement possible à Val d'Izé. Cette possibilité serait de fait bloquée par le SCOT au travers de la non-reconnaissance du caractère structurant de la ZA de Val d'Izé puis par la prescription 136 en cas de relégation.

Aussi la commune de Val d'Izé demande :

- Prioritairement que sa zone d'activités soit repérée en tant que ZAE « structurante » dans l'esprit du SCOT de 2007 et dans un souci d'aménagement équilibré du territoire.

Ou

- Dans le cas où sa relégation en « autres » serait inévitable ou maintenue, que l'adjectif « exceptionnelle » qualifiant l'extension soit substitué par « possible » dans la rédaction de la prescription 136.

Le nord de la communauté d'agglomération de Vitré ne peut pas se contenter de ne représenter qu'une trame verte et bleue et se doit de proposer à ses habitants une offre de services qui ne peuvent qu'être confortés par un développement économique géographiquement équitable. Il ne s'agit nullement d'augmenter la surface prévue au ZAN pour le volet économique, mais de permettre une répartition de potentielles extensions qui ne soient pas uniquement concentrée sur la RN157.



Le Maire, Bruno DELVA


